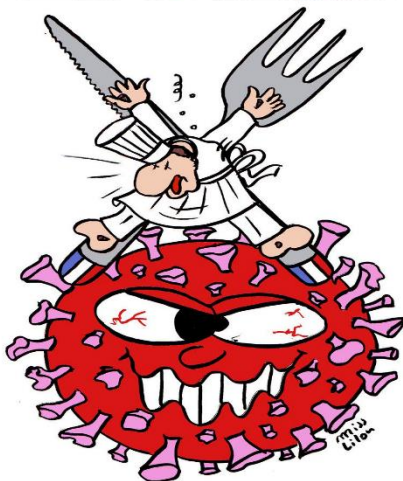


**IMPORTANT****SNCF VOYAGES TGV**

## CONDITIONS DE RHR : De petits pas vers l'amélioration !

LA RESTAURATION SACRIFIÉE  
SUR L'AUTEL DU COVID...



*Alors que depuis des mois, le gouvernement accorde des dérogations à certaines catégories de métiers pour bénéficier du droit à se restaurer correctement lors des déplacements professionnels (routiers, ministère de l'intérieur, de la défense ...), il refuse toujours d'accorder les dérogations nécessaires pour que les cheminot-e-s puissent bénéficier de conditions de repos et de restauration correctes lors des RHR. Plusieurs DCi, audiences ont été déposées par les équipes SUD-Rail, sur tout le territoire et à tous les niveaux pour rechercher des solutions permettant d'améliorer le quotidien des agents concernés.*

### **Pour avoir accès au minimum de confort nécessaire, demandez le délogement en appart'hôtel !**

*Il aura été nécessaire d'intervenir au plus haut niveau de l'entreprise et auprès de chaque direction concernée afin d'obtenir une première mesure applicable sur l'ensemble des axes TGV. **En cas de RHR Long** (à définir axe par axe) **et si le lieu de RHR le permet, un délogement en appart'hôtel sera à privilégier.** Cette disposition permettra à chaque agent qui le souhaite d'avoir accès à une cuisine, des couverts, des chaises...*

***Bien entendu, pour SUD-Rail, cette première disposition ne saurait être un aboutissement ! Elle ne doit pas se substituer à d'autres mesures locales qui auraient été prises et nous continuons à revendiquer que nos lieux de RHR puissent rapidement bénéficier des facilités que le gouvernement a accordé à d'autres !***